Département de la Loire
Canton n° 9 – Renaison
Commune de Renaison

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

N° 26.185 T : Réglementation provisoire de la circulation et du stationnement rond-point RD8-RD9

Le Maire de la Commune de Renaison,

- **Vu** les articles L.2212-1, L.2212-2, L. 2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- **Vu** le Code de la route,
- **Vu** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992, modifié par les arrêtés du 4.01.1995, 16.11.1998, 8.04.2002 et 31.07.2002,
- **Vu** l'arrêté N° 26.184 T portant sur la permission de voirie en date du 22 octobre 2026,
- **Vu** la demande formulée par l'entreprise SADE CGTH DR de LYON, représentée par Alexandre VIAL domiciliée TSA 70011 à Dardilly, en date du 23 septembre 2026, tendant à obtenir la réglementation de la circulation et du stationnement durant des travaux de maillage AEP, sur le rond-point RD8-RD9 à Renaison qui ont lieu **du lundi 2 novembre 2026 au dimanche 22 novembre 2026,**
- **Considérant** que pour permettre les travaux mentionnés ci-dessus, il y a lieu de réglementer provisoirement la circulation et le stationnement des véhicules rond-point RD8-RD9.

ARRETE

Article 1 : - CIRCULATION ET STATIONNEMENT -

Pendant toute la durée des travaux :

- La chaussée est rétrécie,
- La vitesse des véhicules est limitée à 30 km/h.

L'entreprise ou les services chargés de fournir, de mettre en place, de maintenir en état et de replier la signalisation sont : SADE CGTH DR de LYON

Article 2 : - SIGNALISATION -

Les conditions de réglementation de la circulation sont portées à la connaissance des usagers de la route, conformément à l'instruction interministérielle citée ci-dessus, par SADE CGTH DR de LYON.

Article 5 : - VOIRIE -

Le présent arrêté ne dispense pas le bénéficiaire de procéder, si nécessaire, aux formalités au titre de la voirie routière.

Article 4 : - DIFFUSION -

Cet arrêté est adressé au demandeur.

Renaison, le 22 octobre 2026

Le Maire,
Laurent BELUZE

MAIRIE DE RENAISON 42370 (Loire)